RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00644
Numéro SIREN : 431 551 498
Nom ou dénomination : A.Z. PAYSAGE

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/018311

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2023 Brut	31/03/2023 Amort. et Dépréc.	31/03/2023 Net	31/03/2022 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	197 122	111 704	85 418	88 958
	Autres immobilisations corporelles	148 798	108 872	39 926	52 850
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**345 920**	**220 576**	**125 344**	**141 808**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	1 300		1 300	
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	186 860		186 860	224 880
	Autres créances	46 974		46 974	20 630
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	359 835		359 835	382 984
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 583		4 583	
	TOTAL (III)	**599 552**		**599 552**	**628 495**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**945 472**	**220 576**	**724 896**	**770 303**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/03/2023	31/03/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	50 000	50 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	432 158	366 404
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	**56 689**	**94 323**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**543 847**	**515 728**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	46 198	67 550
	Emprunts et dettes financières divers (3)	31 157	31 872
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 509	41 623
	Dettes fiscales et sociales	38 465	103 530
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 720	10 000
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**181 049**	**254 575**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**724 896**	**770 303**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	56 689,21	94 323,39
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	181 049	208 377
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **724 896** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **804 375** euros et un total **charges** de **747 686** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **56 689** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2022** et finit le **31/03/2023.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	174 482		22 640			197 122
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	145 008					145 008
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 220		1 570			3 790
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	321 710		24 210			345 920
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	321 710		24 210			345 920

Amortissements

Etat exprimé en **euros**

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	85 524	26 180		111 704
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	92 159	13 977		106 135
	Matériel de bureau, mobilier	2 220	518		2 737
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**179 902**	**40 674**		**220 576**
	TOTAL	**179 902**	**40 674**		**220 576**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles				
	corporelles				
	des titres mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles }				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/03/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	186 860	186 860	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	12 949	12 949	
	Taxes sur la valeur ajoutée	33 560	33 560	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	465	465	
	Charges constatées d'avances	4 583	4 583	
	TOTAL DES CREANCES	**238 417**	**238 417**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	46 198	46 198		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	60 509	60 509		
	Personnel et comptes rattachés	13 662	13 662		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 644	9 644		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 678	13 678		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 480	1 480		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	31 157	31 157		
	Autres dettes	4 720	4 720		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**181 049**	**181 049**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 352			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	31 157			

AZ PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Troussatière
38210 TULLINS
431 551 498 RCS GRENOBLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 septembre 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 56 689,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 689,21 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 57,14 euros par part	28 570,00 euros
Le solde	28 119,21 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 460 276,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 570,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à

50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 :
20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2021 :
20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 :
28 570,00 euros, soit 57,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 570,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

AZ PAYSAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Troussatière
38210 TULLINS
431 551 498 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 septembre 2023

Exercice clos le 31 mars 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 mars 2023, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 797 867 euros et nos charges d'exploitation se sont élevées à 733 588 euros. Nous avons réalisé un bénéfice de 56 689 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er avril 2023 sont les suivants :
Continuer à augmenter notre chiffre d'affaires tout en contrôlant nos charges d'exploitation.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 797 867,18 euros contre 828 126,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,65%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 502,30 euros contre 9 693,71 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,92%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 275 898,59 euros contre 264 436,85 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,33%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 122 470,38 euros contre 117 099,42 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,59%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 391,21 euros contre 1 053,67 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,03%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 205 833,71 euros contre 225 685,48 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,80%.

Le montant des charges sociales s'élève à 86 052,83 euros contre 95 030,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,45%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5,00 contre 5,00 pour l'exercice précédent, soit aucune variation.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 40 674,00 euros contre 35 197,91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,56%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 267,52 euros contre 6,57 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 19192,54%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 733 588,24 euros contre 738 510,42 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,67%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 70 781,24 euros contre 99 309,57 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,73%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -802,03 euros (-943,18 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 69 979,21 euros contre 98 366,39 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,86%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -45,00 euros contre 24 000,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,19%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 13 245,00 euros contre 28 043,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -52,77%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 56 689,21 euros contre un bénéfice de 94 323,39 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,90%.

Au 31 mars 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 724 895,88 euros contre 770 302,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,89%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 56 689,21 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	56 689,21 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 57,14 euros par part	28 570,00 euros
Le solde	28 119,21 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 460 276,84 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 515 276,84 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 570,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 :
20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2021 :
20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 :
28 570,00 euros, soit 57,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 570,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à TULLINS
Le 15.09.2023

Olivier DAMPNE
Gérant